



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 septembre 2016

# Communiqué de presse

La tempête tropicale Matthew a entraîné des dégâts sur la production de certaines entreprises (Coupures d'eau, d'électricité, chutes d'arbres, bananeraies détruites...etc).

Dans le but de prévenir les licenciements économiques éventuellement liés à ces intempéries et maintenir les salariés dans l'emploi, la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) Martinique rappelle aux employeurs éventuellement concernés que le dispositif « activité partielle » permet de faire face à des circonstances exceptionnelles de la nature de celles en cause et le traitement administratif des demandes relatives à « l'Activité Partielle » est entièrement dématérialisé.

En effet, tout employeur sollicitant le bénéfice de l'allocation d'activité partielle devra nécessairement effectuer l'ensemble de ses démarches directement en ligne sur le portail : <https://activitépartielle.emploi.gouv.fr>

**A titre de rappel, la dématérialisation permet d'alléger les démarches de l'employeur, facilite les contacts avec nos services et permet d'accélérer les délais de traitement.**

Dans ce cadre, pour toute difficulté rencontrée avec leurs comptes «activité partielle», les employeurs et/ou leurs préposés peuvent être accompagnés par l'assistance en ligne dédiée :

- **Par téléphone : l'assistance activité partielle au 08 21 40 14 00** (Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe)
- **Par courrier électronique**, Support technique : [contact-ap@asp-public.fr](mailto:contact-ap@asp-public.fr) . En précisant votre Siret, la dénomination de votre établissement, votre nom, prénom, numéro de téléphone.
- **Par la DIECCTE Martinique** (Service Mutations Economiques)  
Madame Jeanne-Rose VALONY ([Jeanne-rose.valony@dieccte.gouv.fr](mailto:Jeanne-rose.valony@dieccte.gouv.fr))  
Monsieur Joseph-Marie NDZANAH ([joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr](mailto:joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr))  
**Tél : 05 96 71 15 58/57**

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*